

EDITO

En tant que Président de Territoire d'Énergie Centre Val de Loire, je tenais à vous présenter les missions de la première Entente régionale de France dédiée à l'énergie, et notamment les actions que celle-ci a su développer afin de défendre les intérêts des 2 400 000 usagers des services publics de l'électricité, en liaison étroite avec notre fédération nationale, la FNCCR.

L'année 2016 a été marquée par le succès unanimement reconnu du congrès national de la FNCCR à Tours du 21 au 23 juin avec plus de 1 500 participants.

En 2017, nos autorités organisatrices de la distribution d'énergie aspirent à écrire une nouvelle page de leur histoire, en déclinant en lien étroit avec la Région une vraie politique de transition énergétique : électro mobilité, production d'énergie verte, performance énergétique des bâtiments, smart cities, ...

Au nom de mes collègues de Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire, je vous assure de notre détermination à porter ces projets dans l'intérêt de nos concitoyens et de notre engagement total au service des communes et des intercommunalités de notre Région.

Avec tout mon dévouement,
Xavier NICOLAS
Président de Territoire d'Énergie
Centre Val de Loire
et d'Énergie Eure-et-Loir



PRÉSENTATION

Territoire d'énergie Centre Val de Loire (TECV)



Les présidents des syndicats formant le TECV

Territoire d'Énergie Centre-Val de Loire (TECV) est la première entente interdépartementale dédiée à l'énergie et regroupe 5 syndicats de la Région Centre-Val de Loire, mais aussi celui de la Vienne et travaille en étroite collaboration avec le Département du Loiret. Ces sept collectivités ont en charge l'organisation de la distribution d'électricité (AODE), voire de gaz pour certaines d'entre elles.

Ce regroupement a permis d'unir nos efforts et de partager nos expériences afin d'influer sur le développement des services publics dont nous avons la charge, contribuant ainsi à leur constante amélioration.

L'interactivité des différents acteurs du monde de l'énergie amène nos autorités à réfléchir conjointement à différentes problématiques connexes, et notamment :

- Electricité : extension, renforcement, modernisation et sécurisation
- Gaz : création et extensions de réseaux
- Eclairage public : travaux, maintenance et gestion
- Télécommunications, réseaux câblés, CPL et fibre optique
- Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- Numérisation cadastrale et système d'information géographique (SIG)
- Plan corps de rues simplifié à grande échelle
- Énergies renouvelables : production et distribution
- Implantation de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Achats groupés d'énergies
- Bilans énergétiques et conseils en énergie partagée
- Urbanisme : application du droit des sols et instruction des actes
- Plan de formation des élus et du personnel
- Plan d'archives mutualisé
- Densification des échanges techniques entre les différents services
- Représentations communes lors des manifestations

MARQUE "TERRITOIRE D'ÉNERGIE"

La FNCCR a créé la marque "territoire d'énergie" afin d'identifier clairement ses adhérents et de fédérer leurs activités dans le domaine de l'énergie. En nous dotant d'une identité commune, facilement identifiable, elle démontre qu'il existe des organismes œuvrant conjointement pour la transition énergétique

sous la même bannière, en tous points du territoire.

Voici la déclinaison de la marque à l'échelle régionale :



TECHNOLOGIES

SIG : l'outil devenu indispensable à la gestion de l'espace public communal

La cartographie des réseaux est un élément indispensable de leur bonne gestion. En tant qu'Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE), nos établissements ont pour cela très vite opté pour disposer de **Systèmes d'Information Géographiques (SIG) performants** et pour mettre ceux-ci à disposition des communes.

Par simple "clic", élus locaux et services accèdent désormais à des données essentielles pour la gestion communale et l'aménagement



Le scanner dynamique embarqué

du territoire : cadastre, PLU, réseaux d'énergies, d'éclairage public, d'eau potable, d'assainissement... Le SIG est ainsi devenu au fil du temps un outil précieux d'aide à la décision.

La nécessité de disposer dès 2019 pour les unités urbaines et dès 2026 pour le reste du territoire de **Plans de Corps de Rue Simplifié (PCRS)** constitue une nouvelle obligation pour les collectivités.

Forts de leur expérience, nos AODE s'intéressent de près à la réalisation de ces plans qui permettront de compléter les outils actuels de gestion de l'espace public. **Dès 2017, les premières expériences en ce sens seront menées** par les syndicats d'énergie de l'Indre-et-Loire et du Cher.

Cet outil moderne utilise une technique de scanner pour relever tous les points émergents : façades, sols, bornes d'incendie, coffrets électriques, et permet aux communes de n'avoir qu'un référentiel commun.

ACTUALITÉS

Formation des élus et du personnel

Forts de leur expérience de **mutualisation de formations spécifiques** pour les agents de leurs structures, les membres TECV, mettent en œuvre un plan de formation mutualisé depuis 2010.

Chaque entité accueille à tour de rôle des **stages de formation** dans lesquels se retrouvent des agents des différentes AODE sur des sujets allant des

finances à la consignation des réseaux, en passant par les marchés publics et les études photométriques en éclairage public. TECV a élaboré avec le CNFPT un parcours de formation pour les chargés d'affaires des travaux d'électricité dispensés à plusieurs reprises à Tours, Rennes et Toulouse.

L'organisation de ces stages au plan régional a facilité l'inscription et la participation de nombreux agents.

Ce travail collégial a permis l'élaboration de documents communs en matière de formation des personnels : le guide du plan de formation et le règlement de formation.

La formation des élus a aussi été organisée avec la visite de sites, tels que celui de l'ISFME à St Affrique et des formations liées à l'électricité.



Session de formation organisée au siège du Territoire d'énergie Eure-et-Loir

À SAVOIR

Le contrôle de concession

L'une des missions premières des autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) et de gaz consiste à contrôler la bonne application des clauses des cahiers des charges de concessions par les entreprises délégataires, les AODE partenaires du TECV (ENEDIS, GRDF, EDF).

Pour ce faire, elles ont décidé de procéder à des missions de contrôle communes sur des points précis qui sont définis chaque année par les élus lors de la réunion de la Conférence de l'Entente.

NOUVEAU !

Service d'archives mutualisé

Dans une volonté de mutualisation des coûts et d'uniformisation des processus d'archivage des syndicats du TECV, le SIEIL a proposé, en 2015, la mise à disposition de son archiviste.

L'agent intervient désormais auprès du Syndicat départemental d'énergies de l'Indre (SDEI) et du Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) avec pour objectif principal la mise en place des outils nécessaires aux agents afin d'assurer la gestion de leurs archives.

Aude POUCE, archiviste



ÉCONOMIES

Groupement d'achat d'énergie

La disparition de certains **tarifs réglementés de vente tout d'abord de gaz naturel puis d'électricité** a récemment amené de nombreuses collectivités à demander à leur syndicat d'énergie de leur venir en aide pour leurs futurs achats d'énergie. Rappelons en effet

Cette initiative permet de décharger ses adhérents des complexes procédures d'appels d'offres, d'analyse des propositions et de notification des marchés.



Photo : Comstock

que l'ouverture de ces marchés s'accélère et impose déjà dans de nombreux cas aux collectivités et à leurs établissements publics, s'ils ne l'ont pas déjà fait, de **mettre en concurrence leurs fournisseurs.**

Répondant à cette attente légitime, les syndicats d'énergie de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire ont créé un **groupement de commandes** pour l'achat d'électricité et/ou de gaz naturel et la production de services d'efficacité énergétique auquel peuvent désormais se rattacher toutes collectivités ou tous regroupements de collectivités, voire toute personne morale de droit privé.

Cette initiative permet de décharger ses adhérents des complexes procédures d'appels d'offres, d'analyse des propositions et de notification des marchés. Bien évidemment, chaque membre du groupement n'est lié aux fournisseurs d'énergies retenus qu'en fonction de ses propres besoins, sur la base des prix négociés dans des marchés globaux.

La procédure d'achat groupé a permis, à l'issue des premiers marchés pour le gaz, d'**économiser 19 % en moyenne** par rapport aux tarifs réglementés et a généré un gain de 11 % en moyenne pour l'électricité (dont 30% d'énergie verte). Rappelons que pour les collectivités adhérentes au groupement TECV, les prochains marchés d'achat d'énergie sont en cours d'élaboration. Ils prendront effet le 1^{er} juin 2017 pour le gaz et le 1^{er} janvier 2018 pour l'électricité.

ACTUALITÉS

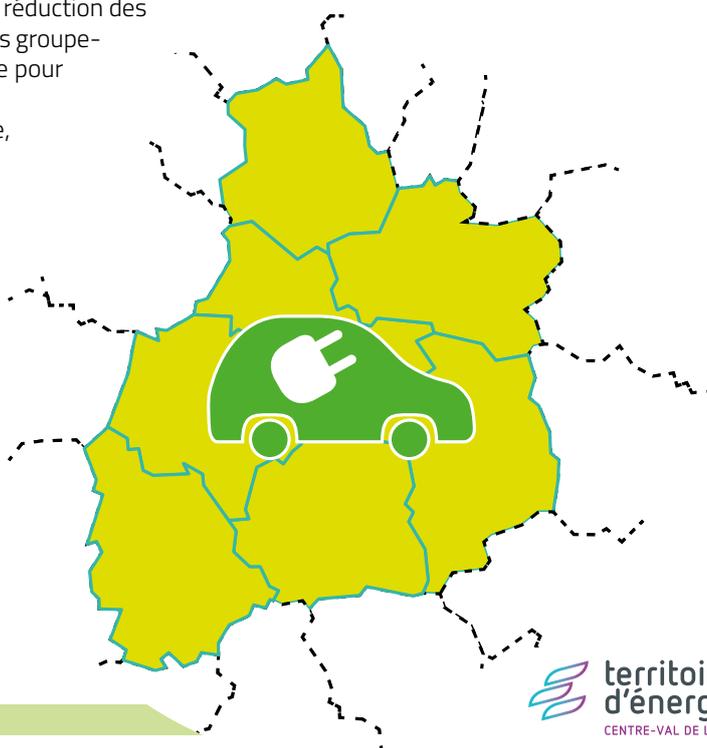
Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides

L'Etat a fait du véhicule électrique un élément de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et a, par la loi, confié aux communes et à leurs groupements la responsabilité du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Dans ce contexte, les syndicats du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et de la Vienne ont pris l'initiative, en partenariat avec l'ADEME de concevoir et de mettre en œuvre un vaste programme d'installation de ce type d'équipements sur leur territoire.

Au global, ce sont plus de 1 400 points de charge qui sont appelés à être implantés dans les communes et à constituer un premier maillage devant permettre aux usagers de véhicules de se déplacer en toute sécurité.

Cette avancée majeure dans le champ de la mobilité durable, s'inscrivant dans un programme de déploiement de stations de recharge électrique à l'échelle nationale, va en effet permettre de favoriser le développement de l'usage des véhicules électriques hors des zones urbaines, en rendant également possibles les trajets de moyenne et longue distance sur autoroute



LE CONGRÈS DE LA FNCCR 2016



Interventions de Jean-Luc DUPONT et de Xavier NICOLAS



Table ronde



1 Jean-Michel BAYLET,
Ministre de l'Aménagement
du territoire, de la Ruralité
et des Collectivités territoriales

2 Philippe de LADOUCKETTE,
président de la Commission
de Régulation de l'Énergie

3 Jean-Bernard LEVY,
PDG d'EDF

4 Xaver PINTAT,
sénateur de la Gironde,
Président du SDEEG,
Président de la FNCCR

**5 Isabelle
Autissier**, navigatrice
et conférencière

photos : FNCCR

Le Centre de Congrès Vinci



Soirée
du TECV à
Chambord



Soirée
du Conseil
d'administration
à Chinon



Soirée de gala de la FNCCR à Candé

